

LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 103 OCTOBRE 2002

ÉDITORIAL

DEMOCRATIE DE PROXIMITE (suite)

Les conseils de quartier nouvellement créés dans l'arrondissement par le maire et l'évolution des pouvoirs du maire sont pour nous tous une nouvelle occasion de porter une attention soutenue aux problèmes d'environnement.

Aujourd'hui, les services administratifs et techniques de la Ville et la Préfecture de police prennent leurs décisions sans l'avis des mouvements associatifs, qui défendent trop souvent des intérêts sectoriels sans se soucier de l'intérêt général.



Certes, les habitudes de gestion technocratique sont solidement ancrées et la population subit les choix avec fatalisme. Les récentes pétitions de contestation devant les décisions prises ne sont que l'expression de l'échec de la concertation.

Grâce à ces conseils de quartier, le dialogue avec les élus peut être maintenant plus direct et interactif, mais encore faut-il que la population souhaite y participer et que les élus soient prêts à jouer le jeu !

Les séances des conseils de quartier seront publiques. Si vous n'avez pas le loisir d'y assister, transmettez-nous vos réflexions. Notre association y participera largement.

Mais, au delà des critiques habituelles sur le 16^e, apportez-nous d'abord des suggestions d'amélioration.

Merci à tous.

Claude Muyard

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr. :

Auteuil-Sud	7 octobre	Dauphine	7 novembre	Muette-Nord	25 novembre
Auteuil-Nord	23 octobre	Chaillot	21 novembre	Muette-Sud	5 décembre

Communiquez nous vos préoccupations, les sujets que vous souhaitez nous voir étudier, par téléphone et fax (01 47 27 75 79), par e-mail (xvidemain@hotmail.com) et auprès de vos correspondants de quartier :

Dauphine Chaillot	Simonne PAREZ	01 47 27 75 79	Auteuil Nord	Philippe BENOIT	01 45 25 77 91
Muette Passy	Paule LANASPEZE	01 47 04 92 34	Auteuil Sud	Jacques REMOND	01 46 51 49 89

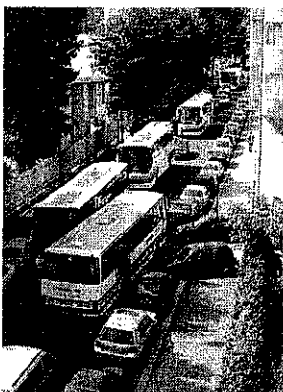
Venez aussi nous rejoindre à nos réunions du mercredi matin, 10h au Siège de l'association 4, place de Mexico.

URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78
Responsable de la publication Simonne PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 PARIS

LA REVOLTE GRONDE CHEZ LES RIVERAINS de la rue Nungesser-et-Coli

L'inversion du sens de circulation avenue du général Sarrail décrétée autoritairement par la Préfecture de Police en mars dernier est considérée comme une aberration.

Quelles sont les répercussions de cette décision ?



Les véhicules arrivant par l'avenue du Parc des princes pour continuer vers la Porte Molitor se trouvent maintenant bloqués par le sens interdit de l'avenue du général Sarrail. Ils n'ont alors pas d'autre choix que de contourner le rond-point, pour s'engager rue Claude Farrère (située entre le stade Jean-Bouin et le stade du Parc des princes) puis finalement tourner à droite rue Nungesser-et-Coli.

Cette rue à double sens, plutôt étroite, coupe l'avenue de la porte Molitor, à l'intersection de la rue du Château à Boulogne. Aucun feu tricolore ou stop ne protège ce carrefour dangereux. L'augmentation très sensible de la circulation des voitures et autres camions de livraison est la cause de nombreux embouteillages mais aussi d'accidents fréquents, car les automobilistes « détournés », forts de leur priorité à ce croisement, roulent à des vitesses trop souvent excessives.

Cette dégradation des conditions de circulation dans ce quartier inquiète tout particulièrement les parents qui emmènent leurs jeunes enfants jouer soit au square de l'Europe soit dans les jardins des serres de la ville de Paris.

Faudra-t-il attendre un accident pour prendre conscience du problème ?

Quelles sont les propositions des élus et que souhaitent les riverains ?

Les riverains ayant exprimé leur hostilité au nouveau plan de circulation imposé par la Préfecture de Police, une réunion a été organisée par M. Leban le 21 juin à la mairie du 16^e.



Il a été convenu que le sens de circulation de la rue Lecomte-de-Nouy sera inversé pour permettre aux voitures arrivant par l'avenue du Parc-des-princes de rejoindre le boulevard Murat et qu'un feu tricolore sera installé à l'intersection de cette rue avec le boulevard Murat.

En outre, M. Leban va demander la mise en sens unique de la rue Nungesser-et-Coli (depuis l'avenue de la porte Molitor vers la place de l'Europe) de sorte que les automobilistes ne puissent plus emprunter cette rue. Une dérogation devrait être accordée pour permettre une circulation en double sens les jours de rencontres sportives.

Certains riverains ont exprimé, dans une longue lettre ouverte à la mairie du 16^e, leur opposition à ces propositions qu'ils jugent inopérantes et exigent le retour à la situation initiale. L'auteur de la lettre considère que l'expérience des sens uniques des rues Claude-Farrère et Général-Sarrail n'est pas concluante et qu'il convient de revenir au plan de circulation antérieur.

D'une façon générale, les riverains espèrent que ce quartier, déjà confronté aux nuisances des matches au stade du parc des princes, retrouve enfin une tranquillité bien méritée.

Une solution à envisager à court terme consisterait à classer ce secteur en quartier tranquille.

Ont participé à ce numéro : Mmes Geneviève Chidaine, Paule Lanaspèze, Simonne Parez, Agathe de Roffignac, MM. Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat, François Nicq et Claude Muiyard

EVOLUTION des POUVOIRS et MOYENS des ARRONDISSEMENTS de PARIS

La loi du 27 février relative à la démocratie de proximité a aussi modifié les dispositions particulières aux trois plus grandes villes de France, Paris, Marseille et Lyon.

Le **conseil d'arrondissement** est autorisé à proposer la modification de la partie du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui concerne l'arrondissement.

Il a maintenant compétence pour délibérer sur l'implantation et l'aménagement des équipements de proximité (crèches, clubs de jeunes, gymnases, espaces verts inférieurs à un hectare...) et sur les conditions d'utilisation.

Concernant les moyens, l'état spécial des dépenses et des recettes de l'arrondissement comportera une section d'investissements destinée aux équipements de proximité et une nouvelle dotation d'animation locale pour l'information des habitants sur la démocratie et la vie locale.

Le **maire de Paris** est chargé de la police municipale en matière de salubrité sur la voie publique, de bruit de voisinage et du maintien de l'ordre sur les marchés.

Les pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement étaient à Paris exercés par le préfet de police, qui perd sa compétence au bénéfice du maire.

Le **préfet de police** conserve la responsabilité de la protection du siège des institutions, du déroulement des manifestations et de la circulation et du stationnement sur certains axes pour tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne.

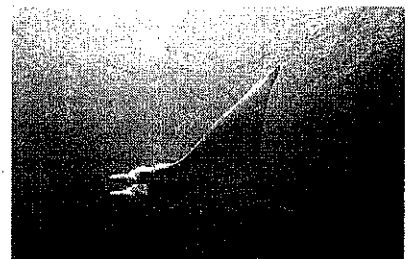
Cette nouvelle répartition sera pour nous l'occasion d'actions plus ciblées.

RÉOUVERTURE DE L'AQUARIUM DU TROCADERO EN 2005

Un peu d'histoire : l'Aquarium a été inauguré lors de l'Exposition universelle de 1878. Il faisait la joie des familles, mais, vaincu par le temps et le coût des travaux de modernisation, il a fermé ses portes en 1985. Après bien des études et enquêtes publiques prévues par la législation relative aux installations classées, la Société d'Exploitation de l'Aquarium vient d'être autorisée à procéder à sa réouverture.

Les travaux doivent débuter fin 2002 pour une inauguration début 2005. Le projet reprend le site d'implantation actuelle, mais sur trois niveaux.

La présentation de la faune aquatique se fera par thèmes : espèces de ruisseau, de rivière, de mer froide et tempérée, de milieu tropical, ... Du simple goujon à la raie manta sans oublier les crustacés ni même les requins qui auront droit à un bassin de 1 500 m³ (Rassurez-vous, les parois de verre sont en résine synthétique, dont la haute densité est capable de résister au souffle d'un explosif).



Un effectif de 60 personnes est prévu pour l'accueil (200 000 visiteurs attendus par an), les soins et la maintenance.

Un problème récurrent reste non résolu, celui du stationnement pour absorber les visiteurs supplémentaires dans cette zone très touristique. (D'anciennes carrières sous les jardins servaient d'entrepôt à l'armée allemande. Va-t-on se décider à creuser enfin la question des parkings souterrains, posée depuis des années par XVI^e DEMAÏN ?...)

L'association de Protection de la nature et de la Défense de l'environnement est intervenue sur ce projet, nous l'en remercions. (*Informations aimablement communiquées par M. Piot.*)

AMÉNAGEMENT DU BOIS DE BOULOGNE

Les associations ont été conviées à l'Hôtel de Ville par Yves Contassot, adjoint chargé de l'environnement, pour débattre, avant la réunion du Conseil de Paris les 24 et 25 juin, des « orientations pour l'aménagement durable des bois » (bois de Boulogne et de Vincennes).

Ces orientations devraient se concrétiser dès l'automne par la signature d'une charte entre les intervenants concernés (notamment les collectivités locales riveraines). Elles devraient remédier aux dysfonctionnements actuels constatés sur place relevés dans ces bois. Supposées être déterminées après concertation avec les différents acteurs, collectivités, associations, intervenants sur ces bois, les propositions d'aménagement ont été envoyées six jours avant la date de la réunion !



L'exposé des motifs, en exergue, destiné au Conseil de Paris, rappelle les nuisances causées par la circulation automobile et par certaines utilisations privatives des bois.

La circulation de transit, en semaine, est exceptionnellement dense : aux heures de pointe des matins de semaine, 14 000 véhicules/heure rentrent dans le Bois de Boulogne. En fin de semaine, surtout à la belle saison, l'accès aux bois et à leurs équipements est rendu très difficile en raison d'une circulation et d'un stationnement toujours très anarchiques.

Le réseau de circulation « douce » et de promenade pédestre est diversifié, mais hétérogène et mal relié au tissu urbain...

Les bois sont morcelés par de grandes surfaces inaccessibles à la promenade (parcelles appartenant à l'Etat ou concessions). Les contrats de concession ont été initialement conclus pour favoriser l'animation des bois : clubs de sport ou restaurants qui y ont trouvés leur place dès le 19^e siècle. Ces animations couvrent désormais 160 ha au Bois de Boulogne (sur 846 ha)...

Certains secteurs, autrefois dédiés à la promenade publique, sont dorénavant occupés par des manifestations temporaires... La pelouse de Saint-Cloud est utilisée plus de la moitié de l'année par des cirques ou des rassemblements festifs.

A la belle saison, la somme des surfaces dont les promeneurs peuvent profiter, n'est que de 110 ha dans le Bois.

Par ailleurs, le réseau des rivières et des lacs des deux bois date de 1860. Il n'est plus compatible avec les exigences de gestion de l'eau.

Après une analyse assez pertinente de la situation des bois, les orientations proposées versent dans un verbiage pompeux et moralisateur.

On attendait des propositions claires, concrètes et sans ambiguïté et non pas un ersatz de la déclaration des droits de l'homme.

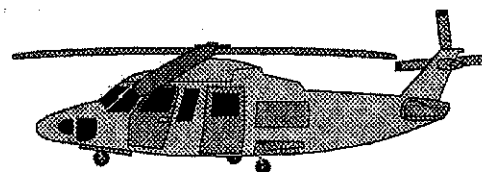
En fait, que veut-on faire des bois ?

Un espace protégé respectant toutes les formes de la biodiversité et un puits à carbone ou un lieu de détente pour les franciliens? A lire le texte, les objectifs ne sont pas clairement exprimés et les conséquences ne sont pas les mêmes.

En réunion, la charte a été assez mal perçue par les associations qui, à l'unanimité, n'ont pas voulu donner leur caution à ce texte.

LUTTE CONTRE LE BRUIT DES HELICOPTERES

L'association de défense contre le bruit des hélicoptères, dont les actions ont été significatives, a été créée en 1985, alors que les mouvements sur l'héliport prenaient une grande ampleur pour atteindre 31 400 pour la seule année 1990.



Sous la pression, un arrêté ministériel du 12 mars 1990 a prévu l'interdiction à compter du 1^{er} janvier 1991 des vols d'école et d'entraînement ainsi que les vols circulaires avec passagers et sans escale (baptêmes de l'air) au départ de Paris.

Une commission consultative de l'Environnement a été créée pour l'héliport et un rapport d'expert sera rendu pour tenter de réduire les nuisances.

A l'initiative de l'association, un article de la loi cadre du 31/12/92 sur le bruit prévoit, à l'échelon national, la limitation du trafic des hélicoptères.

Le trafic a ensuite fortement régressé puisqu'en 1994 il se situe à 18 200 mouvements.

Une convention a été passée entre la Ville de Paris et l'Etat le 28 décembre 1994 pour limiter l'emprise du terrain de l'héliport sur Issy-les-Moulineaux et les mouvements annuels à 20 000. Les mesures ont été suivies d'effet le trafic étant tombé à 12 000 mouvements en 2001.

Dans le même temps est venu se greffer le problème du survol de Paris par les lignes aériennes (interdit en dessous de 2 000 mètres). Une commission de contrôle des nuisances aériennes a été créée pour l'ensemble du territoire.

La loi du 12 juillet 1999 assure la création de l'Autorité de contrôle des Nuisances sonores Aéroportuaires.

Aujourd'hui les textes législatifs existent et il faut donc veiller à leur respect.

ÉLIMINER LES DÉCHETS MÉNAGERS, UN VRAI PROBLÈME !

Savez-vous que chaque Parisien génère en moyenne 574 kg de déchets ménagers par an et que ce volume augmente chaque année.

Où mettre ces déchets ? Comment les traiter, les éliminer, les recycler ? Il est vrai que « rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme », comme l'écrivait Lavoisier, ce qui lui fit d'ailleurs perdre la vie le 7 Thermidor, ce genre de théorie n'étant pas alors dans l'air du temps.

Des études de diagnostic et de prospectives sont faites. Quelles solutions doivent être retenues et de quelles installations supplémentaires la ville de Paris devra-t-elle se doter ?

Aujourd'hui, la collecte sélective ne représente encore que 5 % de l'ensemble, son extension sera généralisée fin 2002. Le traitement des déchets laisse une place importante à la valorisation énergétique : 75 % sont éliminés par incinération et produisent le chauffage urbain (les trois usines d'Issy, d'Ivry et de Saint-Ouen sont près de la saturation), 4 % seulement sont recyclés et 21 % sont mis en décharge.

Le plan prévoit de valoriser davantage la matière (recyclage) et diminuer fortement la mise en décharge, tout en limitant la hausse du volume incinéré.

Il faudra néanmoins construire une quatrième unité d'incinération et quatre centres de tri supplémentaires. Bien entendu, cela demande une organisation plus poussée de la collecte sélective en amont, notamment avec du matériel adapté impliquant des aménagements dans les immeubles dont les courettes peuvent difficilement accueillir autant de containers.

Vous avez certainement dû vous en rendre compte en descendant vous-même votre poubelle et votre syndic se doit d'étudier les aménagements appropriés avec votre contribution financière résignée.

C'est ainsi ! Consolez-vous, vous participez à un grand mouvement d'ensemble, la collecte sélective !

VINCI PARK, UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PARKINGS

Vinci Park en fusionnant plusieurs sociétés est devenu le numéro un mondial de la gestion du stationnement. A Paris, il gère 86 parkings (à l'heure, la journée, au mois ou en propriété trentenaire et plus). Au-delà du service public concédé par la Ville, prime la volonté d'améliorer la vie des utilisateurs en donnant une image plus chaleureuse des parkings.

Vinci Park a ainsi mis en place une véritable charte de qualité :

- un personnel formé, facilement identifiable
- des rénovations totales et mises à niveau tous les dix ans environ
- des éclairages plus lumineux, un balisage, des emplacements bien délimités, des éléments décoratifs, une musique d'ambiance qui ôte le stress et une nouveauté, des parcs parfumés...

En bref des parcs propres accueillants, sécurisés et contrôlés.



Vinci Park va plus loin et innove avec de nouveaux services : lavage de voitures, prêt de bicyclettes (en test), des kits de dépannage (utiles pour les distraits qui ont oublié leurs phares allumés), des parapluies de courtoisie et, bientôt une carte d'abonnement valable pour plusieurs parcs voisins (pour être sûr de toujours trouver une place).

On en trouve sept dans le 16^e : Passy, Place Victor-Hugo, Porte d'Auteuil (Gl Sarrail), Porte de St Cloud, Rossini (Mirabeau), avenue de Versailles et Victor-Hugo-Pompe.

Autant d'attentions pour vous *faciliter la ville* : XVI^e DEMAIN suggère l'étude d'une carte de fidélité. Relations Clients n°AZUR 0810 26 3000 -Prix d'un appel local.

OBSERVATOIRE DU BRUIT À PARIS

Enquête auprès des Parisiens

L'observatoire du bruit a lancé une enquête sur la perception du bruit auprès d'un échantillon de 400 personnes réparties sur 13 sites (dont le 41 avenue de Versailles) donnant sur des rues dont le niveau sonore variait entre 60 et 72 dbA (68,2 pour l'avenue de Versailles).

21 sources de bruit étaient recensées dans quatre grandes familles : avions et trains, trafic routier, environnement urbain (commerces, marchés, piétons,...) et bruits de voisinage.

Les Parisiens sont essentiellement sensibles aux bruits du trafic routier. Ils sont gênés d'une façon prépondérante par les motos et les mobylettes (à 75 %), le trafic automobile (52 %), les klaxons (48 %), les véhicules de secours (50 %), enfin les autobus et les poids lourds.

En conséquence, certains sont conduits à vivre enfermés chez eux : ils ferment les fenêtres (55 %) et n'utilisent pas leurs balcons.

Plus préoccupants, les bruits peuvent avoir des conséquences sur leur santé. 7 % ont des difficultés à s'endormir, 4 % sont réveillés la nuit et 19 % le matin et 13 % prennent des médicaments pour dormir.

Ces derniers chiffres sont particulièrement inquiétants, car ils peuvent concerner sur tout Paris une population de 400 000 personnes gênée la nuit dans son sommeil !

Le bruit des klaxons

Certains quartiers sont plus touchés que d'autres et en particulier les rues étroites sujettes à de fréquentes livraisons.

L'observatoire du bruit a réalisé une campagne de mesures pendant trois jours dans une rue du Marais particulièrement exposée (rue des Haudriettes).

Si notre arrondissement n'est pas concerné au même niveau, les enseignements tirés et les propositions d'amélioration envisagées sont malgré tout assez générales.

Contrairement à un bruit de motos dont la croissance est progressive, le coup de klaxon est brutal et stressant, car inopiné. Son niveau peut atteindre 100 dbA (à 5 m de hauteur), donc peu éloigné du seuil de douleur.

20 % proviennent de véhicules en déplacement (essentiellement des motos qui se faufilent) et 80 % de véhicules à l'arrêt.

Les riverains proposent d'augmenter le montant des contraventions, mais encore faut-il qu'il reste cohérent avec le montant et la gravité des autres délits. En 2001, 800 contraventions ont été dressées à Paris, alors qu'on a enregistré 138 coups de klaxons entre 15 h et 20 h rue des Haudriettes. Les riverains proposent aussi de coupler le klaxon avec les phares pour culpabiliser et détecter les fautifs.

Mais le traitement du problème doit aussi remonter aux causes des comportements, avec en particulier l'insuffisance des zones de livraison et leur utilisation par des véhicules particuliers.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 26 JUIN 2002

Un ordre du jour chargé et des sujets sensibles.

1. Conseils de quartiers.

Six quartiers, de population sensiblement équivalente ont été définis : Dauphine -Chaillot -Passy Nord - Passy Sud - Auteuil Nord et Auteuil Sud.

Les conseils sont composés de trois collèges désignés par le Maire, M. Taittinger, pour deux ans : les élus, les associations, les personnalités, soit 24 membres (3 x 8)

A la tête, un maire adjoint (trois adjoints supplémentaires sont nommés, chacun d'eux ayant la responsabilité de deux conseils de quartiers). Le collège des élus a été désigné en fonction du poids des sensibilités politiques dans l'arrondissement.

Les réunions seront publiques et au nombre de deux par an. Un rapport moral annuel sera produit. M. Taittinger affirme sa volonté de voir une large participation dans un esprit de travail d'équipe.

2. Logements sociaux de la Ville sur le 16^e

- le produit de la cession du parc de logements libérés sera réinvesti dans le logement social.

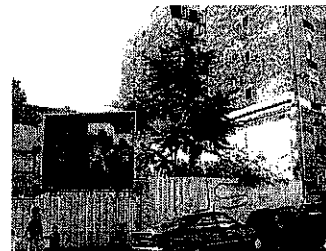
- La ZAC Passy-Kennedy doit comporter 1442 m² affectés au logement social. L'acquisition se fera par un emprunt, des subventions d'Etat et de la Ville.

M. Taittinger demande que ces logements créés aillent en priorité aux mal-logés du 16^e et au personnel municipal qui travaille dans l'arrondissement.

Cette création de logements sociaux sur la ZAC Passy-Kennedy répond aux demandes formulées depuis toujours par XVI^e DEMAÎN, notamment à la commission créée par M. Méhaignerie, alors ministre du logement.

3. Terrain Henri-Heine / Jasmin

Ce terrain (777m²) abandonné devenu dépôt d'ordures va faire l'objet d'une procédure d'abandon signifiée au représentant des propriétaires, la Ville et le Maire du 16^e s'étant depuis 10 ans montrés plus que patients devant la mauvaise volonté des propriétaires intouchables.



4. Orientations d'aménagement durable du Bois de Boulogne

Il est rappelé que quatre années d'études ont abouti à l'établissement d'un schéma directeur, la tempête de décembre 1999 ayant démontré l'urgence d'une action de sauvegarde.

La nouvelle Municipalité propose aux élus une « Charte d'aménagement des bois » (voir page 4).

M. Taittinger prend note de ces bonnes intentions tout en regrettant l'absence de projet concret et concerté sur lequel se prononcer et à ce stade le Conseil d'arrondissement ne peut apporter sa caution faute d'éléments précis. Des projets tels que la fermeture de l'hippodrome d'Auteuil ou l'extension de Roland-Garros méritent des concertations auxquelles les élus de l'arrondissement et la population doivent étroitement être associés.

M. Taittinger insiste sur des aspects précis : le reboisement (70 000 sujets sont à replanter et nous n'en sommes qu'à 6 000), la propreté, la circulation, la sécurité, la prostitution, les manifestations, la gestion du bois en particulier les week ends, enfin le financement...

M. Goasguen, député du 16^e Sud, n'entend pas « donner un chèque en blanc ». A cette occasion, est déplorée la tendance de la nouvelle Municipalité d'oublier de consulter les élus du 16^e, ce qui a été le cas lors des problèmes survenus après les matches au Stade du Parc des Princes.

Nos élus à l'unanimité prennent acte des intentions, mais refusent leur caution en l'absence d'éléments précis. Le vote sera accompagné de contre-propositions.

5. Communication de l'Arrondissement

M. Mano souligne qu'une ligne de crédits est prévue à cet effet.

M. Taittinger informe qu'un journal pluraliste sera lancé à l'automne et un site Internet ouvert.

CICA DU 2 JUILLET 2002

sur l'urbanisme et les grands projets

(avec la participation du sous-directeur de l'urbanisme de la ville de Paris)

La piscine Molitor : Les structures en béton ne peuvent être réhabilitées, ce qui confirme les études connues, il y a plus d'un an ! La destruction est inéluctable. La ville devra décider avec l'Etat de l'importance des destructions acceptées et des éléments à conserver (vitreaux,...). Un nouveau projet sera donc lancé sur ces bases, avec un délai de réalisation qui sera supérieur à trois ans.

La coulée verte : La Ville de Paris est en phase de discussion avec la SNCF et le RFF. L'achat du terrain par la ville est possible, mais à un prix qui peut dépasser ses moyens. Si un projet de construction voit le jour, il sera d'une moindre ampleur que le précédent.

Pour le Plan Local d'Urbanisme de 2004, certains éléments concernant la promenade, d'Auteuil à Muette, pourraient être réalisés.



La Porte d'Auteuil : Son réaménagement est en cours d'étude par la direction de la voirie. Le premier adjoint précise avoir déjà vu des plans dont nous demanderons communication.

L'atelier Calka : La mairie du 16^e a émis un avis défavorable sur le permis de démolir pour cet « espace de respiration » du quartier où s'est développée une végétation sauvage attrayante. L'hôtel de Ville est plutôt opposé au permis de démolir, mais n'a pas encore pris de décision.

L'aquarium du Trocadéro : Les travaux commenceront à l'automne 2002.

L'orée du Bois : La reconstruction, après l'incendie tard, car, site classé, la commission des sites doit se réunir.

L'extension de Roland-Garros : Les projets d'extension parus dans la presse, qui envisagent une annexion d'une partie du Bois, ont peu de chances d'aboutir, compte tenu du statut juridique du Bois de Boulogne.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 10 septembre 2002

Des points à suivre...

1. Terrain communal 75, avenue de Versailles (6 718 m²).



Ce terrain en partie désaffecté est l'objet de pré-études pour des aménagements à caractère social (logements, crèches...). Une association à caractère culturel bénéficie d'un bail de 12 ans sur une faible partie de l'emprise.

XVI^e DEMAIN prend acte de cette volonté affirmée de nos élus et de la Ville de vouloir ainsi contribuer à rajeunir la population de notre arrondissement. Dès 1988, nous avons étudié les projets de la Ville et nous avons fait des propositions de logements pour les personnels de la Ville.

2. Ecole élémentaire 63, rue Boileau.

Aménagement de sept classes en cours. Le maire du 16^e, M. Pierre-Christian TAITTINGER s'est félicité des excellentes relations entre tous les partenaires, Ville, élus, architecte et parents d'élèves qui ont permis de mener ce projet à bien.

3. Marchés de plein air.

Les conventions doivent être revues et repensées pour insuffler un nouveau dynamisme et perpétuer la convivialité de ces commerces de proximité chers aux parisiens.

Sont prévus un étalement des horaires d'ouverture, un projet de marchés tenus l'après-midi, la promotion des produits bio, un recentrage sur les produits alimentaires, enfin des contrôles plus strict du respect de la nouvelle convention.

À NOS PORTES, LE PARCOURS ARCHITECTURAL DE BOULOGNE

« Ville des temps modernes », Boulogne vit la naissance de l'automobile, de l'avion, de la fusée et du cinéma. A tous ces inventeurs, il fallait un cadre de vie et Boulogne se fit novatrice. Les plus grands architectes du XX^e siècle y firent leurs premières armes et la ville s'affirme dans les années 30 comme un laboratoire architectural.

Franchissons la Porte de Saint-Cloud et prenons à droite la rue de la Tourelle. Regardons au 60-62 un groupe de cinq immeubles signés Constant Lefranc desservis par des rues et des placettes privées. Sur la rue, on remarque des façades au revêtement de pierre avec des balcons avancés et, sur la cour, une façade plus sobre avec un mélange de béton enduit et de brique.

A quelques mètres sur la gauche, du 6 au 12 rue du Belvédère, s'aligne une succession d'hôtels particuliers tout en hauteur conçus par Jean Hillard. Ces constructions rappellent l'architecture des maisons mitoyennes anglaises, où se mêlent brique, pierre et enduit accompagnés de ferronnerie.

Traversons la rue, au 5, pour voir un hôtel particulier aux larges ouvertures signé Raymond Bornay, œuvre très représentative de l'architecture des années trente. Au 21 se trouve la Villa Gordin due à Auguste Perret (architecte du théâtre des Champs-Élysées et du premier immeuble en béton armé situé rue Raynouard 16^e). Toute la façade a été laissée aux ouvertures autour d'une ossature béton. La villa est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.



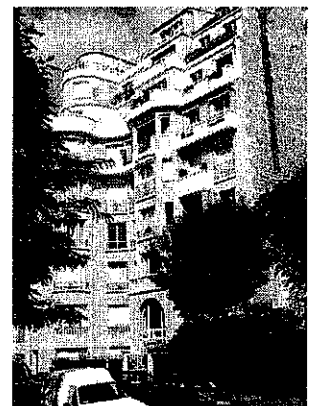
A un jet de pierre, au 24, avenue Robert-Schuman, se situe l'ancien atelier du sculpteur Joseph Bernard, édifié par l'architecte Charles Plumet, à la corniche sculptée avec sa frise de la danse. (Il a fait l'objet d'une donation à la Ville.)



Plus loin, au 19 de l'avenue, on observe l'hôtel très inspiré Art déco de Jean-Léon Courrèges et habité par André Malraux.

En face, au 18 bis, se trouve un immeuble de Louis Faure Dujarric conçu selon les exigences particulières du premier propriétaire. Une vaste salle d'orgue de 180 m² et de 7 mètres de hauteur sous plafond a été aménagée au premier étage de l'édifice.

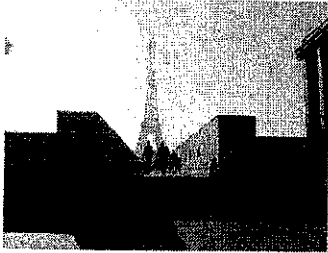
Prenons la rue Gutenberg sur la gauche, à 100 mètres environ, au 9 allée des Pins et au 7 rue des Arts, deux villas ateliers ont été réalisées par Le Corbusier et sont inscrites à l'inventaire des Monuments historiques. Revenons vers Paris, au 23 rue de la Tourelle, pour voir le premier immeuble collectif de Le Corbusier, qui y demeura toute sa vie, aujourd'hui propriété de la fondation.



Terminons par l'immeuble du 19 rue de la Tourelle, qui débouche aussi sur le 14 rue Nungesser et Coli (Paris), il est signé Jean Fidler avec ses façades à plusieurs orientations, aux larges pièces intérieures et où ont habité Anabella et Jean Murat.

Sources : informations communiquées par l'espace Landowski. (Durée du parcours, une heure environ)

PARVIS DES DROITS DE L'HOMME AU TROCADERO



Les visiteurs, les étrangers sont scandalisés par une palissade « ridicule et misérable » qui les empêchent d'admirer Paris, la tour Eiffel, les jardins... Bravo d'entreprendre des travaux importants... mais jusqu'à 2005 ! Cela vaut bien d'envisager des adaptations plus esthétiques. On propose des grilles, des grillages à larges mailles, un muret d'une hauteur d'un mètre...

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16^e

Les mardis 15 octobre, 5 novembre, 3 décembre à 18 h à la mairie du 16^e

CALENDRIER des MATCHES AU PARC DES PRINCES

<http://www.unparcdanslaville.com/>

Date	Championnat	Date	Coupe de la Ligue
Samedi 26 octobre 2002	PSG / Marseille	Jeudi 31/10 ou Jeudi 14/11/2002	2 ^e tour
Samedi 9 novembre 2002	PSG / Sochaux	Samedi 23 novembre 2002	PSG / Nantes
Jeudi 28/11 ou Jeudi 12/12/2002	3e tour	Mercredi 4 décembre 2002	PSG / Lyon
Samedi 7 décembre 2002		Mercredi 18 décembre 2002	PSG / Bordeaux
Samedi 4 janvier 2003		Samedi 11 janvier 2003	PSG / Le Havre

Attention, ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34), pour en être informés ou aller voir sur le site.

CALENDRIER des MATCHES de RUGBY AU STADE JEAN BOUIN

<http://www.stade.fr/>

19/10/2002 ou 20/10/2002	26/10/2002 ou 27/10/2002
02/11/2002 ou 03/11/2002	20/12/2002 ou 21/12/2002

90 000 PLACES DE STATIONNEMENT GRATUITES VONT DISPARAÎTRE

M. Denis Baupin, maire adjoint en charge de la circulation souhaite généraliser le stationnement payant à Paris : une mesure qui s'avère indispensable si l'on veut contribuer à fluidifier le trafic et à éliminer les voitures ventouses.

Ajoutons que cette mesure s'inscrit dans une démarche d'équité. Les automobilistes parisiens ne sont pas tous logés à la même enseigne : une minorité gare sa voiture en parking privé à frais élevés, une majorité laisse son véhicule sur la voie publique moyennant une modeste contribution journalière de un demi-euro (sauf week-end et mois d'août), enfin les privilégiés squattent les emplacements gratuits.

La solution, nous en avons déjà parlé : remonter les tarifs du parking résidentiel (insuffisants pour payer les personnels de maintenance et de police affectés), dont une partie du produit de la collecte servirait à construire des parkings publics à prix de location raisonnable.

Ajoutons un effort de la part des automobilistes, il existe des places libres dans les parkings d'Auteuil et on ne peut raisonnablement revendiquer une place au pied de son immeuble. Affaire à suivre !

Communication de S. O. S. URGENCES MAMANS 16^e, BOULOGNE (01 46 47 85 13)

Les bénévoles de l'association ont besoin de vous, une journée par mois hors vacances scolaires, soit entre 5 et 7 jours dans l'année.

- pour garder un enfant chez vous ou chez ses parents, afin d'aider une famille confrontée à une difficulté imprévue
- pour assurer une permanence téléphonique.